

Arrêté ministériel portant nomination des membres des sections «philosophie», «langues, lettres et traductologie», «histoire, histoire de l'art et archéologie» de la Commission d'équivalence des diplômes universitaires étrangers

A.M. 21-10-2015

M.B. 07-12-2015

Vu le décret de la Communauté française du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les articles 92, alinéas 2, 4 et 93;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 28 août 1996 déterminant les conditions et la procédure d'octroi de l'équivalence des diplômes ou certificats d'études étrangers aux grades académiques, l'article 4;

Vu les propositions émanant des autorités compétentes de l'Université de Liège, de l'Université catholique de Louvain, de l'Université libre de Bruxelles et de l'Université de Mons,

Arrête :

Article 1^{er}. - Pour l'application du présent arrêté, l'on entend par section de la Commission d'équivalence, la section de la Commission d'équivalence visée à l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 août 1996 déterminant les conditions et la procédure d'octroi de l'équivalence des diplômes ou certificats d'études étrangers aux grades académiques.

Article 2. - Sont nommés membres de la section «philosophie» de la Commission d'équivalence :

- M. Louis GERREKENS, professeur à l'Université de Liège;
- M. Benoît VAN DEN BOSSCHE, professeur à l'Université de Liège;
- M. Michel DUPUIS, professeur à l'Université catholique de Louvain;
- M. Godefroid de CALLATAY, professeur à l'Université catholique de Louvain;
- M. Alain DELATTRE, professeur à l'Université libre de Bruxelles;
- Mme Petra JAMES-KRIVANKOVA, professeur à l'Université libre de Bruxelles.

Article 3. - Sont nommés membres de la section «langues, lettres et traductologie» de la Commission d'équivalence :

- M. Louis GERREKENS, professeur à l'Université de Liège;
- M. Benoît VAN DEN BOSSCHE, professeur à l'Université de Liège;
- M. Michel DUPUIS, professeur à l'Université catholique de Louvain;
- M. Godefroid de CALLATAY, professeur à l'Université catholique de Louvain;
- M. Alain DELATTRE, professeur à l'Université libre de Bruxelles;
- Mme Petra JAMES-KRIVANKOVA, professeur à l'Université libre de Bruxelles;
- M. Alain PIETTE, professeur à l'Université de Mons.



Article 4. - Sont nommés membres de la section «histoire, histoire de l'art et archéologie» de la Commission d'équivalence :

- M. Louis GERREKENS, professeur à l'Université de Liège;
- M. Benoît VAN DEN BOSSCHE, professeur à l'Université de Liège;
- M. Michel DUPUIS, professeur à l'Université catholique de Louvain;
- M. Godefroid de CALLATAY, professeur à l'Université catholique de Louvain;
- M. Alain DELATTRE, professeur à l'Université libre de Bruxelles;
- Mme Petra JAMES-KRIVANKOVA, professeur à l'Université libre de Bruxelles.

Article 5. - Les articles 2, 4, 5 et 12 de l'arrêté ministériel du 23 novembre 2012 portant nomination des membres des sections de la Commission d'équivalence des diplômes universitaires étrangers sont abrogés.

Bruxelles, le 21 octobre 2015.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

J.-C. MARCOURT